

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être sollicité(e) par un(e) étudiant(e) pour soutenir financièrement une association étudiante, le GENEPI (Groupement Etudiant d'Enseignement aux Personnes Incarcérées). Afin de vous aider dans votre choix, en voici une rapide présentation.

Le GENEPI, est une association loi 1901 à but non lucratif, sans affiliation politique ni religieuse. Son objet est de « **participer à l'effort public en faveur de la réinsertion sociale des personnes incarcérées par le développement de contacts entre les étudiants de l'enseignement supérieur et le monde pénitentiaire** » (Art.3 de ses statuts). Le GENEPI considère que toute peine doit nécessairement permettre la réinsertion dans la société. A ce titre, ses membres mettent en place des interventions en milieu carcéral (activités d'enseignement, activités socio-culturelles) : plus de 72000 heures ont été dispensées par des génépistes en 2008. L'association organise aussi des actions « d'information et sensibilisation du public » . Elles visent l'amélioration du contexte économique, social et psychologique de la réinsertion des personnes incarcérées en France en apportant des informations et en faisant part de nos réflexions et de notre expérience.

Outre les frais de fonctionnements inhérents à son activité, le GENEPI supporte des frais importants de formation de ses membres. Cet **effort de formation** est une **priorité pour l'association**, qui souhaite apporter une contribution de qualité à ses interlocuteurs que sont les détenus et l'administration pénitentiaire dans le cadre des interventions en milieu carcéral, et le public dans le cadre de l'information et la sensibilisation. Afin d'assurer la pérennité de son action, le GENEPI recherche des **partenaires donateurs qui soient à la fois des garanties de son indépendance financière et des relais de son action dans l'opinion publique.**

Nous vous serions très reconnaissants de vous engager à nos côtés pour soutenir notre action. Votre soutien peut prendre la forme d'un **don ponctuel** ou d'un engagement comme **donateur régulier de l'association** ; vous serez alors sollicité(e)s les années suivantes pour d'autres dons d'un même montant.

En tant **qu'association d'intérêt général**, le GENEPI vous délivrera un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier d'une **déduction d'impôt égale à 66% du montant de votre don** dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Vous trouverez ci-joint un formulaire de don à renvoyer qui exprimera votre soutien à l'action du GENEPI. **L'ensemble des 1 300 membres du GENEPI** vous remercie pour votre participation à l'effort public en faveur de la réinsertion.

Le GENEPI



genepi
Groupement Etudiant National
d'Enseignement aux Personnes Incarcérées

**GENEPI (Association loi 1901)
12 rue Charles Fourier
75 013 Paris**

**Tél.: 01.45.88.37.00
Fax : 01.45.88.96.87**

@: www.genepi.fr

FORMULAIRE DE DON

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Code Postal : Ville :

E-mail :

- Je soutiens l'action du GENEPI** en joignant un chèque de don de€ libellé à l'ordre du GENEPI.
- Je souhaite devenir donateur régulier** et accepte d'être sollicité(e) par le GENEPI pour de nouveaux dons.

Dès réception de mon courrier, je recevrai un reçu fiscal.